

**COMMUNE DE POISSON**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 07 MARS 2017 à 20 h 30**

**Présents** : GUYOT de CAILA Joël, BONNOT Michelle, BRIVET Jean-Paul, BODET Gérard, PLURIEL Dominique BERNARD Didier, AUPECLE/LABARGE Mathilde, BRIVET Isabelle, DESCHARMES Frédéric, SOLEYMIEUX Aimé, LORTON Corinne, AUGAGNEUR Jean-Paul.

**Excusé(s)** : CLEMENT-PORNIN Christèle, AUDUC Jean-Marc et MELINE Nicole qui donnent respectivement pouvoir à BODET Gérard, BRIVET Jean-Paul et BONNOT Michelle

**Absent(s)** : Néant

**Secrétaire de séance** : BRIVET Isabelle

---

Le CM approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte rendu de la réunion du 02/02/2017.

**DELIBERATIONS**

**Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve :**

**\* les comptes administratifs du Maire et les comptes de gestion du receveur municipal** pour le budget principal et le budget assainissement de l'exercice 2016 :

- Budget principal (commune) : excédent de fonctionnement de 30.730,82 € et d'investissement de 17.218,64 €
- Budget annexe (service assainissement) : excédent d'exploitation de 2.905,40 € et d'investissement de 1.032,63 €

**\* les affectations de résultats suivantes sur les budgets primitifs 2017** qui seront votés prochainement :  
- excédent de 120.525,10 € pour la commune et de 35.539,58 € pour le service Assainissement.

**\* le versement des attributions de compensations dérogatoires** votées le 6 mars 2017 par le Conseil Communautaire du Grand Charolais. En effet, la création de la nouvelle communauté de communes "Le Grand Charolais" induit un passage à la **fiscalité professionnelle unique** pour l'ensemble de son territoire. La commune de POISSON percevra chaque année la somme de 46.358 € qui viendra compenser les recettes fiscales qui étaient jusque-là perçues par la commune [au titre de la CFE (ancienne taxe professionnelle), CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), IFER (imposition forfaitaire pour les entreprises de réseaux), TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales), TAFNB (taxe additionnelle sur le foncier non bâti et sur la part de débasage de la Taxe d'habitation)].

**Charge le Maire :**

**\* de signer une convention-cadre avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale** pour permettre à la commune de bénéficier de certaines missions facultatives selon ses besoins.

**ECOLE**

**\* Informatique** : Le Maire rappelle le sujet évoqué lors de la précédente réunion. Les devis concernant le remplacement de certains matériels informatique est toujours à l'étude. L'établissement du projet pédagogique est en cours par le corps enseignant. Le CM donne son accord pour le renouvellement du matériel qui pourrait être subventionné à 50 % pour un plafond de 8000 € de dépense.

**ENQUETE PUBLIQUE AERODROME DE SAINT YAN**

Le projet de plan des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome fait l'objet d'une enquête publique jusqu'au 20 mars inclus. Le dossier peut être consulté en mairie aux jours et heures d'ouverture au public.

**ELECTIONS PRESIDENTIELLES**

Le CM dresse la liste des conseillers chargés de tenir les bureaux de vote lors des scrutins des 23 avril et 7 mai 2017. Le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 19 h.

## REUNIONS DES COMMISSIONS

- **Commission information** : Elle s'est réunie le 9 février afin de procéder à l'amélioration du site de la commune. La mise en page sera revue et des liens seront créés ce qui permettra aux internautes d'obtenir toutes les informations qu'ils souhaitent en un seul clic. Adresse : [www.commune-poisson.fr](http://www.commune-poisson.fr)

- **Commission voirie** : Réunie le 4 mars, la commission a préparé la liste des voies communales nécessitant une réfection en 2017. Les voies suivantes ont été classées par ordre de priorité : la route de Sermaize au niveau du virage de la maison Pacaud, le chemin des Loges principalement côté PARAY, une partie du chemin des Nicolins (de la Charmille au chemin du Bois Cheval) et la réfection des trottoirs côté église. Un chiffrage est demandé. Ces travaux sont financièrement pris en charge par la CC Le Grand Charolais.

Les délégués du CM ont participé à l'Assemblée Générale du Syndicat des Eaux du Brionnais et informent l'assemblée de la prévision de numérisation des canalisations et ouvrages sur un total de 1.500 km. Ces travaux, à la charge du Syndicat, seront subventionnés à 80 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe le CM des problèmes de manutention rencontrés par les Associations locales ayant besoin des tables du Comité des fêtes pour leurs manifestations. Un devis a été demandé pour l'acquisition éventuelle d'un tablier lève-palette afin de permettre un rangement plus aisé. (Coût 600 €). Une décision sera prise prochainement.

Le CM prend connaissance des réunions auxquelles les élus ont participé depuis le 02/02/2017, notamment pour la mise en place de la CC Le Grand Charolais et l'assemblée générale du Syndicat Refuge Fourrière dont le maintien de cette structure semble de plus en plus compromis.

Le 24 février dernier les élus ont été invités à participer au pot d'inauguration offert par Cyrille BONNOT et Daphné GENEVRIER, nouveaux propriétaires du Restaurant de la Poste, Hôtel La Reconce.

Le Maire lève la séance à 23 h 00  
Fait à Poisson, le 07/03/2017

Le Maire,  
J. GUYOT de CAILA

